

MAIRIE DE CHALENCON

07240

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 9 janvier 2015

Date de la convocation 5 janvier 2015

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h 00

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MOULIN

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Agnès CHATRON, Fabrice HERMIER, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusé : Robert LAVIS,

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu du dernier conseil municipal
2. Remplacement de l'agent d'entretien au Centre « Les Blés d'Or »
3. Demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour le bâtiment « Mairie-Ecole »
4. Convention avec le SDE
5. Bilan énergétique établi par le SDE sur le bâtiment Ecole-Mairie et éclairage public
6. Taxes et produits irrécouvrables (Eau)
7. Questions diverses

1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PAR 10 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2014

2- Remplacement de l'agent d'entretien au Centre « les Blés d'Or »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Mademoiselle PABION Nadine n'est plus salariée de la commune de Chalencon, depuis le 31 décembre 2014, fin de son contrat CUI CAE.
- Il rappelle la convention relative à la réalisation d'une évaluation en milieu de travail signée entre la commune de Chalencon, Pôle emploi et Madame BONNEFOND Marcelle. Cette évaluation a été réalisée sur deux périodes du 08/12/2014 au 09/01/2015 pour un total d'heures de 70 heures.

Cette évaluation ayant donnée toute satisfaction, Monsieur Le Maire, après accord de Pôle emploi, propose l'embauche de Madame BONNEFOND Marcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord
- Autorise Le Maire à signer le contrat de travail correspondant, ainsi que la convention conclue avec l'Etat (Pôle emploi).

Le contrat de Madame BONNEFOND Marcelle, est conclu du 19 janvier 2015 au 18 janvier 2016, pour un horaire hebdomadaire de 24 h, au smic en vigueur.

3- demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour le bâtiment « mairie-Ecole » :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'envisager de gros travaux sur le bâtiment principal de la commune, l'école communale mais également la mairie.

- A l'automne 2014, des infiltrations d'eau suite aux fortes pluies proviennent de la dégradation des joints de pierres de façades.
- Le bâtiment conforme aux normes handicapées, à l'exception de la rampe d'accès qui doit être profilée pour respecter la pente réglementaire.
- Une fenêtre et les volets doivent être changés suite au diagnostic réalisé par le SDE07 sur les questions d'économie d'énergie.
- Enfin, à la demande des parents d'élèves et des enseignants le revêtement de la cour de récréation doit être modifié en raison des fortes poussières allergènes présentes en particulier en période sèche et un garde-corps sur le mur de la cour apporterait une sécurisation.

Un APS a été chiffré par Monsieur Alain MOUNIER, Architecte. Le Coût des travaux incluant les frais techniques s'élève à la somme de 150 000.00€ HT soit 180 000.00€TTC.

Après avoir étudié le projet dans le détail, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté en précisant qu'il s'agit de travaux à réaliser en urgence,
- SOLLICITE Monsieur Le Préfet pour l'obtention d'une subvention aux taux maximum au titre de la DETR 2015,
- MANDATE Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour faire aboutir ce dossier rapidement, y compris la signature des actes d'engagement.

4 - Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage SDE 07 : Pour le projet dissimulation réseau EDF et France Télécom quartier Les Soleilas :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son acceptation de l'avant-projet sommaire réalisé par les services du SDE 07, concernant l'enfouissement du réseau électrique et télécom sur le quartier les Soleilas.

Le conseil municipal ayant souhaité confié au SDE 07 l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire de cette affaire, il y a lieu de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique, par une convention signée entre les deux parties : la commune et le SDE 07.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord sur l'objet de cette convention
- Et AUTORISE Le Maire à la signer

5- Bilan énergétique établi par le SDE sur le bâtiment Ecole-Mairie et éclairage public :

Résumé de l'étude du SDE sur l' éclairage public et évaluation du potentiel d'économie d'énergie pour la commune de Chalencon présenté par Jean-Pierre ANCHISI.

Etat des lieux initial :

(page 11) La commune possède 12 postes de commande d'éclairage public pour 8 abonnements auprès d'EDF → 4 postes d'éclairage ne sont pas payés → l'écart entre la dépense théorique qui comprendrait les 12 postes, et la dépense facturée est de 2987€. Une mise en conformité auprès de notre fournisseur d'énergie nous est conseillée, et de toute façon d'après le technicien « elle arrivera ».

(page 5) Il est conseillé de remplacer (dans l'idéal) 11 lumandars (interrupteurs crépusculaires dotés de cellules, qui posent des problèmes de fiabilité par des horloges astronomiques (elles combinent des calculateurs astronomiques radiosynthétisés, insensibles aux dérives et aux salissures et une horloge universelle) afin de maîtriser la durée d'utilisation de ces postes.

(page 6) Il est conseillé de remplacer (dans l'idéal) sur les 183 luminaires du parc, 77 luminaires vétustes par des luminaires de qualité et de remplacer 11 ballons fluorescents ce qui sera obligatoire dès avril 2015.

Dans l'immédiat, voici les hypothèses de rénovation qui nous sont proposées, à débattre entre nous, et le chiffrage des diverses économies réalisées :

(page 20)

*mise en place de 4 horloges astronomiques qui d'emblée nous feraient gagner 200h/an d'utilisation d'éclairage public, grâce à une meilleure gestion

*remplacement de 11 luminaires équipés de ballons fluorescents de 125W par des luminaires équipés de lampes sodium haute pression de 70W

*mise en place d'une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h30. Pour avoir des aides financières il faut une extinction d'un minimum de 5h. Comme nous l'avons évoqué lors du conseil municipal, cela pourrait être de minuit à 5h, ou de 1h à 6h...

Les différents gains si nous adoptons ces hypothèses de rénovation :

Consommation Dépense théorique (Dépense sans mise en conformité et après mise en conformité)

Avant : 72756 kw

Après : 31261 kw

Avant : 8528€ TTC

Après : 4607€ TTC

Avant : 5541€

Après : 4607€

Gain en consommation : 41495 kw

Gain en dépense : 3920€ (dont maintenance : 22€) en facturation réelle (mise en conformité)

Impact environnemental : (page 22)

Gaz à effets de serre :

émission avant : 8,66t et après : 3,720t

gain : 4,94t de gaz à effets de serre, soit l'équivalent de 16280l de fioul domestique ou 32604 km

parcourus en voiture

Montant de ces travaux de rénovation sur un an : 14820€ subventionnés à 50 % par le SDE, ce qui fait un **retour sur investissement pour la commune de 2 ans**, sans tenir compte de la subvention du PNR pour l'achat des 4 horloges astronomiques (20%), soit environ 640€, sans tenir compte de l'augmentation inévitable du coût de l'électricité et des certificats d'économie d'énergie générés par l'opération, qui valorisés représentent environ 370€.

6- Taxes et produits irrécouvrables (Eau) :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le Trésorier dans lequel ce dernier explique qu'il n'a pu recouvrer certains titres en totalité ou partiellement concernant le budget AEP.

Au nom d'ANDRE MARA : 323.63€ concernant la facture d'eau 2010.

Pour le motif suivant : PV de carence le 07/11/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de cette somme et charge Monsieur Le Maire d'établir le mandat correspondant. Mandat au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables), budget AEP pour un montant de 323.63€.

7 – Questions diverses :

- **Avenant au bail professionnel entre La Commune de Chalencon et Madame Aline AGNAUD, Infirmière :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail professionnel a été conclu entre la commune et madame Aline AGNAUD, infirmière, le 15 mars 2010 pour son activité professionnelle.

Ce local se situe « Rue Royale » au 1^{er} étage du bâtiment abritant l'agence postale.

Le paragraphe P8 n'autorise ni la cession, ni la sous-location, or madame Aline AGNAUD souhaite partager ce local avec une autre infirmière avec laquelle elle travaille.

Le Maire propose d'annuler cet article et de le remplacer par la rédaction suivante :

« Madame Aline AGNAUD devra occuper la chose louée par elle-même et éventuellement partager ce lieu avec d'autres professionnels de santé si elle le souhaite ; après avoir obtenu l'accord du bailleur. La titulaire du bail reste l'unique interlocuteur de la commune de Chalencon et seule responsable du respect des engagements pris.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- DONNE son accord
- AUTORISE le Maire à prendre et à signer un avenant au bail professionnel liant la commune à Madame AGNAUD.

SEANCE LEVEE A 23 H